

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception d'Anne BRAZE et Eric MOULA, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Mme Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **ENTEND** les comptes rendus des commissions bâtiments (14 juin 2014), voiries et chemins communaux (18 juin 2014), urbanisme (3 juillet 2014)

- **ENTEND** le compte-rendu de conseil de l'école primaire La Fontaine du 13 juin 2014

- **APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation présent par la communauté de communes de Suipe et Vesle pour l'exercice 2014 au titre des produits fiscaux et des transferts de charge

- **ACCEPTE** le versement de la communauté de commune de Suipe et Vesle pour un montant de 299.015 € à imputer sur le compte 7321.

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle telle que présentée, à savoir l'ajout aux compétences définies par arrêtés préfectoraux des 30 janvier et 29 mai 2013, d'une nouvelle compétence facultative « Aménagement numérique du territoire communautaire : mise en œuvre de réseaux de communications électroniques ».

- **DECIDE** de procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur Christophe FRICOT pour l'achat de certains produits nécessaires au tir du feu d'artifice du 14 juillet 2014, soit la somme de 96,89 euros.

Les fonds seront pris à l'article 6232 du Budget Primitif 2014

- **ACCEPTE** la participation financière du Maire et des Adjointes au feu d'artifice tiré le jour du 14 juillet 2014.

Monsieur le Maire offre 90,00 € et les 5 adjoints verseront 37,00 € chacun.

Les fonds seront portés à l'article 7488 du budget 2014.

- **FIXE** le montant du loyer de la nouvelle micro-crèche installée dans les locaux 2, place Massez (ancien presbytère) à 500 € par an.

Ce montant sera révisable au 1er septembre de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année en cours.

- **ADOPTE** la motion présentée par l'AMF demandant :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

- **ARRETE** le nom des rues situées dans l'extension de la zone industrielle

Le Maire

Hubert ARROUART